



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Banque de France

Question écrite n° 11037

Texte de la question

M Marcel Dehoux appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le plan d'entreprise qu'annonce actuellement le gouvernement de la Banque de France et les craintes qu'ont les personnels pour les implantations de la banque en province qui semblent, de par les mesures décidées, être mises en péril. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures de sauvegarde sont prévues pour défendre cette institution et si la mise au service de la collectivité des régions, départements et communes peut permettre de relancer une économie créatrice d'emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision d'élaborer un plan d'entreprise à la Banque de France a pour objet d'identifier les perspectives d'évolution des missions de la banque centrale. Cette décision a rencontré un écho favorable au sein du personnel et de ses représentants qui, selon des modalités diverses, ont été associés de près à la préparation de ce plan. Celui-ci, qui a été adopté en début d'année, définit ce que seront, pour les cinq années à venir, les priorités d'évolution de l'institut d'émission. S'agissant du rôle et de l'organisation du réseau des comptoirs, cette question devrait être examinée au cours du premier semestre 1989 par une commission qui remettra ses conclusions au gouverneur de la Banque de France au cours de l'été. Elle est composée d'une quinzaine de personnes et comprend des personnalités extérieures. À partir d'une collecte des éléments d'appréciation nécessaires, elle a pour mission de procéder à une analyse cas par cas de la situation des comptoirs de l'institut d'émission. Ce n'est qu'après l'étude de ses conclusions que des décisions touchant à l'implantation territoriale pourront, le cas échéant, être prises dans les conditions prévues par les statuts de l'institut d'émission. S'agissant des missions confiées à la Banque de France, l'institut d'émission a pris le parti d'exploiter les domaines porteurs d'avenir et de se dégager des activités en déclin pour s'adapter à son environnement et anticiper les besoins qu'elle doit satisfaire. Chaque année, la banque actualisera ses priorités et examinera l'affectation de ses ressources humaines et financières dans le cadre d'une planification glissante. Les mesures de restructuration prévues en raison du déclin inéluctable de certaines activités ne s'effectueront qu'en s'entourant des garanties qu'offre le statut de l'institut d'émission, seront examinées en étroite liaison avec le personnel et seront mises en application de façon progressive.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11037

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1328